



CANADA

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N<sup>o</sup> 73/5

### CONDITIONS DE LA PARTICIPATION DU CANADA À LA CICS

Texte du discours du secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures, M. Mitchell  
Sharp, à la séance inaugurale de la  
Conférence internationale sur le  
Vietnam, Paris, le 26 février 1973.

Le Gouvernement du Canada, participant à une Conférence internationale sur le Vietnam se doit de féliciter les auteurs de l'Accord signé dans cette enceinte, il y a un mois. Toutes les parties ont droit à la gratitude, non seulement de leurs populations respectives, mais de tous les États qui en sont venus à considérer la guerre du Vietnam comme contraire à leurs aspirations et à leurs intérêts nationaux. Le Gouvernement du Canada vous déclare sa conviction que cet Accord signé à Paris le mois dernier incarne un espoir magnifique, une promesse conquise de haute lutte et qui ne doit pas faillir. Cet Accord, il s'en faut, n'apporte pas de solutions à tous les problèmes; pas plus qu'il ne répond à tous nos souhaits; mais son existence même est infiniment préférable à l'absurdité du conflit armé.

Bien que la décision du Canada de participer à la CICS ait été conditionnelle, la délégation canadienne à Saigon a joué un rôle déterminant non seulement en contribuant à la mise en place des équipes de la CICS, en conformité avec l'Accord, mais aussi en facilitant aux autres organisations constituées sous son autorité l'exercice initial de leurs fonctions. Dès le début, la délégation canadienne a été mue par le désir de rendre l'Accord opérant dans toute la mesure du possible. Nous maintiendrons cette attitude au Vietnam aussi longtemps que nous y serons présents. C'est également l'attitude qu'adoptera la délégation canadienne à Paris même. Je suis certain que toutes les autres délégations à la présente Conférence sont aussi conscientes du rôle important que doit jouer la Conférence pour transformer le précaire cessez-le-feu actuel en une paix durable où le peuple du Vietnam du Sud, et lui seul, décidera de son avenir. Bien que les peuples laotien et khmer ne soient pas représentés à la présente Conférence, leur avenir dépend également de la paix au Vietnam. Ils ont, eux aussi, le droit de décider de leur avenir sans ingérence étrangère.

Qu'une fois de plus se tienne une conférence internationale sur le Vietnam, c'est un fait malheureux à certains égards, soit dans la mesure où cela met en question le droit des populations indochinoises de disposer d'elles-mêmes. Il n'en demeure cependant pas moins que le conflit de l'Indochine s'est transformé en un conflit international auquel sont mêlés, non seulement des nations de cette péninsule, mais des pays qui en sont très